## **APPEL À CANDIDATURES**

## BOURSE DE RÉDACTION AU DOCTORAT EN HISTOIRE (AUTOMNE 2023) Département des sciences humaines, UQTR

Objectif : Soutenir la persévérance et le travail de rédaction des doctorant es durant une période de leur parcours qui est mal desservie par les organismes subventionnaires.

Montant : 5000 \$ pour un semestre (maximum d'une bourse par étudiant e durant ses études doctorales).

## Critères:

- Etre inscrit·e à temps plein en rédaction au doctorat en histoire ou en études québécoises au moment de la réception de la bourse, avoir complété sa scolarité de doctorat en histoire ou en études québécoises (incluant les activités de lectures dirigées et l'examen doctoral), et ne pas bénéficier d'une bourse d'un organisme subventionnaire au moment de recevoir la bourse.
- Avoir complété l'essentiel de la collecte de données et avoir débuté le travail de rédaction basé sur les sources.
- S'engager à donner la priorité à la rédaction de la thèse durant le semestre où la bourse est octroyée.
- Le comité donnera la priorité à une candidate ou à un candidat que la bourse aidera à faire un dépôt initial.

## Procédure à suivre :

- Le département tiendra un concours par année académique et sollicitera le dépôt des candidatures pour le premier lundi de novembre soit, cette année, le 6 novembre 2023 à 23h59. Les dossiers doivent être transmis par courriel Nathalie.Mailly@uqtr.ca et, en copie, à Julien.Prudhomme@uqtr.ca
- Les dossiers de candidature doivent inclure :
  - Une présentation de l'état d'avancement préalable du projet doctoral (joindre un ou des chapitres de résultats témoignant de l'avancement du travail de rédaction);
  - L'annonce de la période (longue d'au moins quatre mois) à laquelle s'appliquerait la bourse;
  - Un plan de rédaction significatif pour la période visée par la demande (table des matières et calendrier de travail);
  - Une lettre d'appui du superviseur de thèse qui doit, entre autres, valider le plan de rédaction.
- Les candidatures seront évaluées par un comité de trois personnes nommées par l'assemblée du département. Les membres du comité ne pourront pas participer à la direction de recherche d'un·e candidat·e.
- L'attribution de la bourse sera annoncée en novembre et la bourse pourra être versée à un moment, prévu dans la demande, entre janvier et juin. Le versement sera conditionnel à une vérification de l'état d'avancement annoncé, par le même comité, un mois avant la date prévue de versement.
- Le comité se donne le droit de n'attribuer aucune bourse.